COMITEDIRECTEUR DEPARTEMENTAL de la SARTHE

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Assemblée Générale Elective du 3 *juillet 2020*

A remplir obligatoirement par tous les candidats aux postes du Comité directeur Départemental de la Sarthe de Karaté et DA

Candidat au poste des arts martiaux vietnamiens : ☐ Oui ☐ Non

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

_____

Profession : _____

Licence FFK n° _____

Nom du club où vous êtes inscrit : _____

Fonctions de dirigeant que vous avez déjà occupées au niveau :

Club : _____

Département : _____

Ligue : _____

National : _____

International : _____

Avez-vous fait l'objet d'une condamnation judiciaire entraînant l'inéligibilité ? ____

Certifié sincère et véritable le *(date)* : _____

Signature du candidat

Le formulaire de candidature doit être impérativement accompagné :

- D'une lettre personnelle de candidature datée et signée ;
- Des photocopies des licences des trois dernières saisons, dont celle de la saison en cours.

Ce questionnaire, correctement rempli et signé doit être adressé par lettre à l'adresse suivante :

FFKaraté 72
À l'attention de
Monsieur Marc PROVOST
Maison des Sport, 29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS

L'absence de tout document ainsi que toute réponse reconnue inexacte ou incomplète, entraîneront le rejet de la candidature.

NB : **date limite d'envoi** des candidatures : **13 juin 2020** (20 jours francs avant les élections). Cachet de la poste faisant foi.

MODELE DE LETTRE DE CANDIDATURE

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Par la présente, j'ai l'honneur de proposer à l'assemblée générale Départementale de la Sarthe ma candidature au sein du comité directeur.

Nom : .....

Prénoms : .....

Date de Naissance : .....

Adresse : .....

Tel domicile : .....

GSM : .....

Email : .....

Date

Signature

RAPPEL

« Les candidats aux postes du comité directeur devront être en possession de leur licence FFK de la saison sportive en cours, et être âgés de 18 ans révolus.

Ne peuvent être élues au comité directeur :
1/ Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
2/ Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
3/ Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ».

« Pour les élections de Ligue les candidatures doivent être envoyées ou remises au siège du département 20 jours francs avant le jour fixé pour ces élections ; passé ce délai aucune inscription ni aucune modification ne sera recevable.

Le dépôt des candidatures se fera soit par remise d'une lettre contre récépissé, soit par lettre recommandée avec avis de réception envoyée au siège du département.

Toute candidature devra comprendre :

1) Une lettre personnelle de candidature datée et signée ;
2) Un formulaire FFKDA type dûment renseigné ;

La non-production d'une quelconque de ces pièces, leur envoi après la clôture des candidatures ou des renseignements donnés manifestement erronés entraîneront le rejet de la candidature ».